

*Les crédits*

En outre, 1,6 milliard de dollars, tirés du Fonds du revenu consolidé, iront à certains de ces programmes de formation. La responsabilité de relever le défi qui se présente à tous les Canadiens est partagée entre tous les ordres de gouvernement. Nous savons tous que l'éducation et la formation relèvent de la compétence provinciale en ce sens que les maisons d'enseignement sont la responsabilité des provinces.

Grâce à notre pouvoir de dépenser, nous nous efforçons effectivement de faire notre part au niveau fédéral. En fait, nous libérons au plan national 73 p. 100 des sommes que les gouvernements consacrent à la formation. Cet argent vient de notre ministère.

Dans le cadre de l'initiative de la prospérité, le comité directeur composé de représentants du secteur privé et dirigé par M. McCamus et M<sup>me</sup> Marie-Josée Drouin a consulté 6 000 Canadiens dans 186 localités de même que tous les groupes de gens d'affaires et tous les syndicats au Canada qui souhaitaient participer pour finir par proposer un plan d'action pour la prospérité. L'une des recommandations de ce groupe concernait l'autoroute électronique.

Ce que le député a vu dans un État du nord des États-Unis, c'est exactement ce que nous allons pouvoir faire avec ce programme de modernisation des infrastructures que mon collègue, le ministre du Commerce extérieur, des Sciences et de la Technologie, a annoncé après son exposé économique de décembre. Cette autoroute électronique va nous permettre et permettre à nos partenaires du secteur privé et aux gouvernements provinciaux d'inculquer davantage d'aptitudes et de transmettre davantage de connaissances aux travailleurs déplacés et aux Canadiens qui désirent les acquérir afin de prendre leur place sur le marché du travail.

• (1730)

Le député soulève un bon point, mais nous avons déjà pris des mesures à cet égard et j'encourage les Canadiens à y songer en plus grand nombre. Les temps sont révolus où un ordre de gouvernement pouvait tout régler. Cette affaire nous concerne tous, à tous les niveaux et nous, parents, enfants, éducateurs, chefs communautaires, devons tous collaborer à créer la main-d'oeuvre active qui assure la prospérité du Canada au sein de l'économie mondiale. Ce ne sont pas là des mots à la mode, mais bien la simple réalité. C'est ce que nous devons être disposés à faire et c'est ce que l'initiative de la prospérité exige, à savoir un partenariat que nous encourageons.

Je termine là-dessus, monsieur le Président. L'exposé économique de décembre et le dernier budget prévoyaient des compressions budgétaires de 30 milliards de dollars sur cinq ans, mais cela ne visait pas les dépenses

de formation de mon ministère, soit du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Bien au contraire, on a accru ces dépenses en décembre afin justement de relever le défi dont parle le député.

[Français]

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, j'aurais voulu poser une question ou faire un commentaire au ministre qui vient de prendre la parole. Je le remercie, d'ailleurs, pour ses commentaires d'appui. Lorsqu'il a fait un commentaire sur le discours du député d'Acadie—Bathurst, il a dit qu'il trouvait la proposition excellente, à savoir que le vérificateur général du Canada pourrait déposer des rapports ponctuels à l'occasion à la Chambre pour tenir les députés mieux informés de ce qui se passait dans le domaine de l'imputabilité de l'administration générale du gouvernement. Je pense que cette proposition est excellente. D'ailleurs, j'ai un projet de loi devant la Chambre depuis près d'un an et demi qui propose justement la même chose.

Maintenant que j'ai l'appui du ministre, je vais tenter de convaincre d'autres ministres de m'appuyer. Peut-être qu'un jour on va faire cela. Ce serait, je pense, une mesure positive, qui permettrait au vérificateur général du Canada de faire ce qu'il doit faire, c'est-à-dire rapporter à la Chambre des communes, comme officier de la Chambre, occasionnellement ses opinions, ses constatations sur l'évolution des dossiers économiques.

Monsieur le Président, nous avons devant nous un projet de loi, le projet de loi C-134 si j'ai bien compris, qui propose d'approuver quelque 161 milliards de dépenses pour le gouvernement pour l'année qui vient.

Le 25 février dernier, on se souviendra que le gouvernement conservateur nous a présenté en cette Chambre un budget de dépenses principal qui représente le plan de dépenses de 83 ministères et agences pour l'année financière 1993-1994, que nous appelons, nous, les prévisions budgétaires en général. Ce plan de dépenses, qui découle de l'exposé économique et financier prononcé le 2 décembre dernier par le ministre des Finances, nécessite, comme je le disais tantôt, un déboursé de quelque 161 milliards de dollars, et si on ajoute les supplémentaires qui ont été déposés le 25 mai dernier, on peut ajouter à cela un montant de 414 millions de dollars, ce qui porte les dépenses totales du gouvernement pour l'année en cours à quelque 162 milliards de dollars, du moins c'est ce qu'on nous demande d'approuver aujourd'hui.

Monsieur le Président, pour être adoptées à la Chambre, ces prévisions budgétaires font l'objet d'une étude en comité. Habituellement, les commissions parlementaires se penchent sur les projets de dépenses, et c'est une étape importante qui permet aux députés de la Chambre ou de tous les partis de rendre le gouvernement imputa-